



Union Fédérale DIR Sud Ouest

155 avenue des Arènes Romaines - 31300 Toulouse
Tel : 05 61 58 60 61 - 05 61 58 60 60 - 05 34 60 91 39
Port : 06 82 56 44 44 E mail Syndicat-cgt.dirso@i-carre.net

COMPTE-RENDU AUDIENCE CGT / DIRECTION 23 Février 2011

Participants :

Administration : Daniel CHEMIN – Directeur de la DIR Sud-Ouest
Jacques LE MESTRE – Directeur adjoint
Ludovic ALIBERT – Secrétaire général

Délégation CGT : Bernard GIL
Martine CEZERA
Christian LLECH
Laurent SEQUELA
Patrick MARECHAL
Christian BOCHATON
François FERNANDEZ
Christine TAGLIAFERRO
Jean-Gilles LACFOURNIER

L'audience débute à 14 h

Point 1 – Déroulements de carrières

La CGT dénonce une nouvelle fois la gestion catastrophique des carrières de l'ensemble des agents, qui sont pénalisés financièrement depuis des années.

A l'heure actuelle, malgré l'acquisition par le ministère d'un logiciel soi-disant performant, les services sont contraints de revenir à la saisie manuelle qui a pour effet de mettre les agents de ces services dans des conditions de travail très difficiles et inacceptables.

La CGT demande un point précis sur la totalité de ce dossier.

Réponse de l'administration :

Au 31 décembre 2009, 100 agents environ sont concernés :

à ce jour 56 sont régularisés et pris en compte pour la paye de mars 2011 (9 adjoints administratifs – 3 dessinateurs – 8 contrôleurs – 36 agents d'exploitation spécialisés).

Pour les autres, le Pôle Support Intégré (PSI) essaie de régulariser sur la paye d'avril.

Pour les personnels de catégorie A et B administratifs et techniques c'est la DRH qui effectue directement les régularisations toujours manuellement.

Pour 2010, l'administration n'est pas en capacité de communiquer le nombre, mais s'engage à régulariser au plus tard en juin 2011.

La CGT a demandé à l'administration comment seraient régularisés les ISH et les heures supplémentaires qui de fait n'ont pas été payées au bon taux.

Réponse de l'administration :

Celle-ci comprend la position de la CGT sur la forme, mais indique qu'elle n'est pas en mesure de régulariser cette partie.

La CGT soulève le problème d'agents qui ne peuvent pas figurer sur les tableaux d'avancement ou passer des concours en raison du blocage des déroulements de carrière.

En conséquence, la CGT réaffirme son désaccord et maintient son recours au tribunal administratif.

Point 2 – Comité Local d'Action Sociale (CLAS)

La CGT fait part de son inquiétude concernant le budget de l'action sociale. A ce jour aucun budget n'est officiellement connu, et les quelques « bruits de couloir » laissent à penser que celui-ci pourrait être en baisse significative, ce qui entraînerait l'annulation de certaines actions (arbre de Noël, ...).

Réponse de l'administration :

Nous avons pris du retard sur le dialogue de gestion et espérons connaître les arbitrages au plus tard en avril 2011.

La CGT a des doutes sur la volonté de la direction à vouloir réellement peser sur les arbitrages. Si l'arbre de Noël ne devait pas avoir lieu, seule l'administration en portera la responsabilité.

L'administration précise que l'action prévue au premier semestre 2011 peut être engagée.

Point 3 – Pôle Exploitation Matériels (PEM) et Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA)

Pour mémoire, les transferts des Parcs Routiers aux Conseils Généraux a des conséquences très néfastes pour la DIR Sud-Ouest qui se retrouve dans l'obligation de créer ses propres structures de maintenance et de réparation, sans parler de la sous traitance accrue au secteur privé. Où est passée la cohérence et l'efficacité d'un service public unifié que garantissait les Parcs ? Par pertes et profits de la logique libérale !

Dans ce contexte contraint, la CGT maintient sa revendication de 4 ateliers d'entretien et de maintenance soit un par district.

a) Atelier de Latour de Carol : extension du Point d'Appui de Latour de Carol

La CGT demande un point précis sur ce dossier.

Réponse administration :

budget : 400 000 euros engagés dans le contrat de gestion, le permis de construire a été délivré le 18 février 2011, les acquisitions foncières sont faites. A ce jour, les procédures d'appels d'offres débutent. L'objectif de fin des travaux : fin 2011 / début 2012.

La CGT demande que les utilisateurs soient consultés lors de l'avancement des travaux (agents d'exploitation et ouvriers des parcs et ateliers)

b) Perpignan

La CGT souhaite connaître l'avancement de ce dossier.

Réponse de l'administration :

programme en cours d'élaboration. Répartition des locaux : pas de changement par rapport à la proposition initiale. Un accord sur la dernière version a été donné par le directeur adjoint.

La CGT a de sérieux doutes sur la transparence de cette opération. Un point concernant ces aménagements sera rajouté à l'ordre du jour (travaux + financement) du CLHS et du CTP.

c) Exploitation

La CGT demande que l'intérim du chef d'exploitation A soit clarifié afin d'éviter des conflits et des incompréhensions sur le terrain. Les agents de l'équipe exploitation souhaitent retrouver rapidement leur métier.

De même, les fiches de poste devront être plus précises et concrètes ce qui est loin d'être le cas, notamment pour les personnels administratifs et techniques.

Réponse de l'administration :

le directeur adjoint s'engage à clarifier ces 3 points

La CGT n'est pas satisfaite des réponses de la direction et continuera de suivre attentivement ces divers points. Il semble en effet que la direction ne soit pas franche et utilise des méthodes de management par intimidation (type France télécom).

d) Visiteurs techniques

Comme demandé par la CGT, l'administration reconnaît l'utilité d'avoir des gestionnaires de flotte sur le terrain, 1 par district. Il reste à définir lors du prochain CTP les modalités horaires.

L'administration nous informe que les heures supplémentaires faites seront payées si elles sont commandées

e) Magasin

La CGT fait remarquer que le transfert des Parcs ayant pour conséquence l'absence d'un magasin, pénalise considérablement le fonctionnement quotidien des centres. La logique de centralisation bureaucratique à PEM ne correspond pas aux besoins.

La CGT revendique la création d'un magasin à Toulouse (locaux ancien Parc DDE31) pour tout ce qui est consommable, ainsi que la création d'un poste de magasinier. Ce système a fait ses preuves, pourquoi s'acharner à vouloir mettre en place « une usine à gaz » qui aura pour conséquence de laisser en stationnement dans les centres les véhicules en mauvais état de marche pour la sécurité des agents et des usagers.

Réponse de l'administration :

pas d'opposition, mais une enquête est en cours pour déterminer le volume et la gestion dont les conclusions seront connues fin mars 2011.

Dans l'intérêt d'un bon fonctionnement des services, la CGT mettra tout en œuvre pour que cette revendication qui découle d'une logique de bon sens et d'efficacité aboutisse.

Point 4 - Locaux

La CGT a demandé un point sur la construction des CEI en Partenariat Public-Privé (PPP) (Auch – L'Isle Jourdain – Ille/Têt – Carmaux – Saint Bât) et les réaménagements (Séméac – Captieux – Mont Louis – Pas de la Case)

Réponse de l'administration :

avancement normal pour 4 CEI sur 5. Concernant St Bât, tous les documents sont à Paris pour faire un point. La réponse du Préfet concernant le recours au tribunal administratif a été déposée. En tout état de cause nous ne renonçons pas à faire avancer ce dossier.

*Pour le **CEI de Carmaux** les remarques qui sont remontées vont être étudiées.*

Séméac : *l'administration indique que tous les lots sont attribués (le 6 compris), les entreprises sont choisies, et le financement est ok.*

Captieux : la CGT juge inadmissible la gestion de ce dossier (DIR / CG33) et estime que les agents du CEI devraient être à ce jour les seuls occupants des locaux. Le terrain est suffisamment grand pour que le CG33 installe des modulables sur site. La CGT considère que la hiérarchie tant du siège que du district profite de l'éloignement géographique de ce centre pour ne pas le traiter comme une priorité.

La CGT soulève aussi le problème d'aménagement du coin repas qui n'est toujours pas effectué (matériel non mis en place) du fait de ces dysfonctionnements.

Réponse de l'administration :

nous prenons en compte vos remarques et nous rapprochons rapidement du CG33 pour préciser les choses.

Pas de la Case : la CGT estime que les locaux de la base (dortoirs, cuisine, sanitaires) ne sont pas du tout adaptés aux contraintes dortoir.

CEI Toulouse : les dortoirs ont été déplacés dans des modulaires existants (ancien parc 31) mais il s'avère qu'à ce jour il n'est prévu aucun entretien de ces locaux.

Réponse de l'administration :

nous allons nous pencher sur ces dossiers afin de déterminer les besoins.

Mont-Louis : *l'administration nous informe qu'elle n'a toujours pas de terrain en vue et prend comme option de rester sur les lieux après le départ du CG66 avec des possibilités de réaménagement.*

La CGT revendique un point précis sur toutes ces questions lors du CLHS du 14 mars 2011 et demande que des membres du CLHS se rendent dans tous les CEI, PA, et bases afin de faire un état des lieux précis (conditions de travail, hygiène et sécurité).

Point 5 – Vêtements de travail

La CGT fait remarquer que le système d'acquisition et de gestion des vêtements de travail est opaque.

Elle refait la proposition d'attribuer un nombre de points par agent avec une fiche reprenant la dotation minimum obligatoire et les points restants gérés par l'agent en fonction de ses besoins. Elle demande un point complet et détaillé sur les éléments financiers pour le prochain CLHS.

La CGT demande un point sur l'attribution des vêtements d'hiver 2010.

La CGT juge inadaptée la dotation des agents du CIGT09.

Réponse de l'administration :

la commission des utilisateurs EPI s'est réunie pour évoquer les différents dysfonctionnements. Les vêtements ont été fournis à tous les agents mais tardivement.

Pour le CIGT09, c'est le même équipement que pour les agents qui peuvent aller occasionnellement sur la route.

En 2011, le système devrait s'assouplir, les commandes devant être effectuées plus tôt tout en respectant les modalités de commande publique.

Même s'il n'y a pas d'opposition au système par point, l'administration souhaite maîtriser le dispositif.

En ce qui concerne le système par point, la CGT maintient sa revendication sur le fond et sur la forme.

Point 6 – Programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI)

La CGT prend acte de l'enveloppe budgétaire soit environ 800 millions d'euros, mais constate que les effectifs ne sont pas en adéquation avec le plan de charge induit par cette enveloppe, ce qui met les Services d'Ingénierie Routière (SIR) dans l'impossibilité de fonctionner correctement.

De plus, il est prévu dans le projet RH 2013 de supprimer 208 postes dans les SIR au niveau national sur 3 ans. A la DIR Sud-Ouest il y a actuellement 103 ETP et il est prévu une suppression de 14 ETP soit 13,5% ! La CGT n'accepte pas ces suppressions massives qui contredisent concrètement les projets du PDMI et les montants alloués.

Cela est révélateur des orientations du gouvernement, c'est à dire un transfert massif de l'argent public dans les caisses du patronat. Le PDMI comme tout le reste, est prétexte à « gaver » avant tout et toujours plus les actionnaires, au détriment d'une utilisation optimale pour réaliser les infrastructures.

Dans le même temps, dans les SIR il est demandé aux agents d'être de plus en plus multifonctions alors que contrôleur, technicien, dessinateur, sont des métiers à plein temps totalement différents mais complémentaires et qui demandent des années pour acquérir cette technicité.

On voit donc la cohérence du processus de privatisation et le cynisme qui consiste à placer les SIR dans l'impossibilité de répondre au plan de charge dans un domaine concurrentiel, pour mieux dégager le terrain aux bureaux d'études privés.

La CGT juge cette situation inacceptable. De fait, elle place les agents en grande difficulté pour mener à bien leurs missions et elle les met en situation d'échec, face à une concurrence libre mais faussée !! Ce qui renforce la perte de sens au travail et une forme de souffrance.

Réponse de l'administration :

elle se félicite du plan de charge qui est le plus important après celui d'Ile de France, et reconnaît effectivement un manque de dessinateurs, mais fait le constat que cette situation n'évoluera pas. En outre, elle précise qu'il y a un rapport de l'inspection générale pour remettre à plat les effectifs dans les différents services entre DIR, mais pour l'instant cette répartition en fonction des plans de charges n'est pas prise en compte.

On voit se préciser la logique d'organisation des SIR par équipe projet, mais sur un territoire qui pourrait aller au delà d'une seule DIR. Y aurait-il de la mobilité forcée dans l'air ?

Point 7 – District Sud

a) Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic 09 (CIGT 09)

La CGT rappelle la demande d'audience faite par courrier en date du 2 février 2011, pour lequel elle attend toujours une réponse.

Réponse de l'administration :

le directeur souhaite être en retrait sur ce sujet et a chargé le directeur adjoint de suivre ce dossier.

La CGT fait remarquer qu'un problème de management se pose au CIGT 09, mais aussi sur l'ensemble du district sud. L'administration a été informée à plusieurs reprises par le CLHS et le CTP, mais force est de constater qu'elle fait la sourde oreille à moins qu'il ne s'agisse d'une stratégie. De plus, le chef du district sud se refuse à recevoir la section syndicale CGT du district.

La CGT tient à préciser que cette situation qui perdure depuis trop longtemps est propre au district sud.

En raison de ces difficultés, des agents du CIGT 09 se trouvent en grande souffrance au travail, ce qui ne fait qu'aggraver les dysfonctionnements et pénalise le service.

Réponse de l'administration :

le directeur indique qu'avant tout le respect des personnes est nécessaire, ce qui s'applique à tout le monde et admet que la situation se cristallise. Il demande à ce que chacun fasse un effort afin de pouvoir dialoguer correctement. Ce sujet sera abordé lors du CLHS du 14 mars 2011.

La CGT estime que les relations humaines ne sont pas uniquement la cause de ce climat, mais qu'il y a urgence à solutionner la question du management au district sud, qui actuellement s'apparente plus à du clientélisme et de l'ouvriérisme.

La CGT revendique que le CIGT 09 soit un service distinct du district sud tout comme le CIGT 31.

b) Pas de la Case

Entre autre, la CGT tient à faire remarquer qu'il n'y a pas de transparence et d'équité entre les agents dans la gestion des tours d'astreinte au Pas de la Case. Ceux-ci sont attribués au bon vouloir de l'encadrement sur la seule base du clientélisme, ce qui a pour conséquence de diviser les agents au détriment du service.

La CGT demande des précisions sur le rôle que joue l'agent en poste dans l'appartement de la

base du Pas de la Case (participation dans les équipes, surveillance du centre ou des agents, etc.). Il est important de mentionner ses droits, ses devoirs, le contenu de ses missions sur sa fiche de poste ; à moins que l'administration ait autre chose en tête ..., ce qui serait très grave.

Réponse de l'administration :

On découvre ...

Point 8 – Concessions

Suite à la concession de la RN 10 (A63), la CGT s'interroge sur l'élaboration du document intitulé « politique sociale et intégration des agents d'exploitation ». Elle fait le lien avec le projet de concession de la RN 126 (Castres / Toulouse) à la DIR Sud-Ouest.

La CGT de la DIR Sud-Ouest n'acceptera pas que les services et les personnels soient vendus à une société d'autoroute et aux actionnaires !!

La CGT de la DIR Sud-Ouest n'acceptera pas que le sort des services et des agents soit discuté dans leur dos. Ceux qui imagineraient pouvoir renouveler les mêmes pratiques que lors de la privatisation de la rocade qui a conduit au péage de Roques, seraient très inspirés de se rappeler le rôle joué par les personnels et les usagers dans le combat qui a conduit l'État à le démonter.

La CGT mettra tout en œuvre interprofessionnellement pour combattre ce projet de concession inacceptable (il faut savoir qu'un salarié sera racketté de 3000 euros par an pour aller travailler) .

D'ores et déjà la CGT appelle l'ensemble des agents de la DIR Sud-Ouest à une journée d'action et de grève le 22 mars 2011.

Point 9 – Dates à retenir

La CGT fait remarquer à la direction qu'entre la date prévue initialement pour le CTP (24 mars) et celle retenue il y a un mois de décalage, ceci est contraire aux engagements pris par l'administration qui était d'en tenir au moins 4 par an.

14 mars 2011	Comité Local Hygiène Sécurité (CLHS)
18 mars 2011	Commission Administrative Paritaire (CAP) Adjoints administratifs
31 mars 2011	Commission Locale de Formation (CLF)
19 avril 2011	Comité Technique Paritaire (CTP)
21 avril 2011	Commission Administrative Paritaire (CAP) Agents d'exploitation et Chefs d'équipe

L'audience s'est terminée à 18 heures